

Le contrôle interne

De quoi s'agit-il ?

Le plan d'inspection des AOC du Bergeracois prévoit qu'un contrôle doit être réalisé par l'ODG pour tous les opérateurs à raison de 20% des opérateurs chaque année. Le plan d'inspection de l'AOC Côtes de Duras prévoit un contrôle interne de 16 % des superficies chaque année, les 4 % restants étant contrôlés par Quali Bordeaux (contrôle externe). Un tirage au sort aléatoire détermine l'ordre dans lequel les opérateurs sont contrôlés. Ce contrôle interne a pour mission essentielle de vérifier l'application des cahiers des charges par les opérateurs.

Quels sont ses objectifs ?

L'approche est ici avant tout pédagogique et concertée. Il s'agit d'aider les opérateurs à identifier leurs problèmes éventuels dans le respect des règles nouvelles, à les hiérarchiser et à trouver des solutions correctives si nécessaire. Pour cela le contrôle est réalisé selon les mêmes procédures que celles appliquées par Qualibordeaux. Toutefois, si un manquement mineur ou majeur est constaté, il ne débouche pas sur une sanction mais sur la proposition d'une mesure corrective adaptée dans un délai donné.

Comment ça se passe ?

L'opérateur est d'abord prévenu par courrier au moins un mois à l'avance. Puis la technicienne établit un contact téléphonique les jours qui précèdent le contrôle.

Le jour du contrôle, qui dure en moyenne une demi-journée, il est procédé d'abord à des observations et mesures sur les parcelles de l'exploitation. Puis, suit un contrôle du chai et des installations de stockage des produits finis.

Enfin, un examen documentaire est réalisé. La rédaction du rapport donne lieu à un apport d'informations et à un échange qui doit permettre à l'opérateur de ne plus rien ignorer des règles à respecter et de comprendre comment, dans son cas personnel, il peut les appliquer.

Comment s'y préparer ?

Le courrier qui prévient du contrôle liste l'ensemble des documents à préparer. D'autre part les opérateurs concernés peuvent tout à fait contacter la technicienne avant, soit par téléphone, soit à la FVBD, pour poser toutes les questions qu'ils jugent nécessaires.

Il est important de considérer le contrôle interne comme une aide dans la réalisation des procédures à mettre en place, comme un outil d'information et de décryptage des cahiers des charges, mais aussi comme une discussion technique permettant de mieux comprendre les objectifs des différents éléments des cahiers des charges.

Contact

Technicienne de la FVBD : Cathy LOURTET

Ligne directe 05 53 24 55 44 (le lundi et le vendredi) ou rdv auprès de Sylvie BOURRAT 05 53 24 92 25

Par mail : cathy.lourtet@fvbd.fr